

## La Justice Criminelle

Si un voleur vous dérobe mille dollars, et qu'on le mette en prison, qu'obtenez-vous ? Si le voleur a une femme et des enfants, quel est leur crime ? Pourquoi devraient-ils être privés de leur père ?

Le Coran résout ce problème ainsi que les problèmes liés aux systèmes de justice criminelle répandus dans le monde d'aujourd'hui.

### L'Équivalence est la Loi [2 :178-179]

Selon la justice criminelle coranique, le voleur qui est reconnu coupable de vous avoir volé de mille dollars doit travailler pour vous jusqu'à ce que vous soyez pleinement payé pour les mille dollars que vous avez perdus, plus tous autres dommages et intérêts que le vol peut vous avoir causé. Dans le même temps, la femme et les enfants du voleur, qui sont innocents, ne sont pas privés de leur homme, et le système coûteux de prison est éliminé. L'emprisonnement est une punition cruelle et inhumaine qui s'est avérée inutile pour tous les concernés.

Contrairement à la croyance populaire, la main du voleur ne doit pas être amputée. Merci à Dieu pour Sa miséricorde et Son miracle mathématique dans le Coran ; nous savons maintenant que la main du voleur doit être marquée. Marquer la main du voleur est déclaré en 5:38. Les numéros de sourate et de verset font  $5 + 38 = 43$ . L'autre endroit dans le Coran où « la main est coupée » se trouve en 12:31. C'est à cet endroit que nous voyons les femmes qui admiraient tellement Joseph qu'elles « se coupèrent » les mains. De toute évidence, elles ne se sont pas amputées les mains ; personne ne peut faire cela. Les numéros de sourate et de verset font  $12 + 31 = 43$ , le même total que pour 5:38. Ceci donne la confirmation mathématique que la loi coranique appelle à marquer la main du voleur, pas à l'amputer. Une confirmation mathématique supplémentaire est fournie : 19 versets après 12:31, nous voyons le fait de « couper la main » encore. La peine en Soumission (Islam) est basée sur l'équivalence et la pression sociale (2:178, 5:38, 24:2).

Les blasphèmes appelés "Hadiths & Souna" ont institué la lapidation à mort comme peine pour les gens mariés adultères. Ceci n'est pas la loi de Dieu. Comme déclaré dans le verset 24:2, la peine pour l'adultère est de donner des coups de fouet en public ; une centaine de coups de fouet symboliques. Comme indiqué ci-dessus, la peine de base est la pression sociale et amener le criminel au reproche. Les coups de fouet en public accomplissent ce but.

En traitant du meurtre, le Coran décourage sans aucun doute la peine capitale (2:179). « **La personne libre pour la personne libre, l'esclave pour l'esclave, la femme pour la femme** » (2:178). Due à la méchanceté et l'injustice humaines, beaucoup de gens ne peuvent même pas imaginer ce que cette loi coranique dit. Ils refusent d'accepter les injonctions claires stipulant que l'équivalence stricte doit être observée – si une femme tue un homme, ou un homme tue une femme, ou un esclave tue une personne libre, ou une personne libre tue un esclave, la peine capitale ne peut être appliquée.

Le Coran préfère que le meurtrier indemnise la famille de la victime. Tuer le meurtrier ne ramène pas la victime, et la famille de la victime ne bénéficie pas non plus de l'exécution du meurtrier. La compensation, cependant, doit être suffisante pour être moyen de dissuasion pour d'autres. En Soumission (Islam), la victime et/ou la famille de la victime sont les juges pour tous les crimes ; ils décident ce que doit être la punition sous la supervision d'une personne qui connaît le Coran.

\*\*\*\*\*